

D.U. de prise en charge des risques collectifs et sanitaires

Année Universitaire 2023- 2024

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT

Acquérir des notions théoriques et pratiques indispensables pour s'intégrer dans les dispositifs de secours et de soins médicaux d'urgence susceptibles d'être mis en place en cas d'évènements à l'origine d'un nombre inhabituel ou exceptionnel de victimes

PROGRAMME

- **Cadre général** : Médecine de catastrophe : historique et justification ; les risques : analyses rétrospectives de situations observées.
- **Stratégie** : organisation des secours et soins médicaux d'urgence (rôle des SAMU - SMUR, des Services d'incendie et de secours, des Armées, des Hôpitaux ; plans de secours, plans d'accueil hospitalier, gestion d'une pandémie.).
- **Moyens logistiques et tactiques** : Moyens d'intervention et de transport : chaîne médicale des secours et des soins. Moyens de télécommunications et de liaison. Postes Sanitaires Mobiles. Hôpitaux de campagne. Cellule d'Urgence Médico-Psychologique. Ravitaillement, hébergement et hygiène. Médecine Légale. Précautions particulières en fonction du risque : chimique, biologique, nucléaire, radiologique (NRBC), épidémies et pandémies.... Equipements individuels. Organisation hospitalière. Aide humanitaire.
- **Techniques médicales** : examen initial, tri des victimes, ramassage, désincarcération, immobilisation, brancardage des victimes ; notions de pharmacologie et de techniques concernant la sédation, l'analgésie, l'anesthésie générale en situation de catastrophe ; utilisation des solutés de remplissage ; notions de transfusion sanguine ; prise en charge médico-psychologique, hygiène collective ; décontamination chimique, radiologique ou biologique ...
- **Pathologie et conduite à tenir** : principales détresses vitales ; traumatologie ; brûlures ; hypothermies, gelures ; irradiations, contaminations ; intoxications ; détresses psychologiques, états infectieux sévères ; etc. ...

MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT *

Cet enseignement se déroule sur une année universitaire. Il comporte :

- **100 heures d'enseignement théorique et pratique** assurées sous forme de
- 6 modules de deux jours (lundi et mardi, hors vacances scolaires) – **(08 et 09 Janvier 2024) – (05 et 06 Février 2024) - (18 et 19 Mars 2024) – (08 et 09 Avril 2024) - (13 et 14 Mai 2024) – Module 6 (27 et 28 Mai 2024 – dates à confirmer ultérieurement) sous réserve de changements.**

Assiduité exigée.

- dont des enseignements Dirigés Interactifs et des visites sur sites (SP – Militaires...)
- Deux exercices spécifiques sur le terrain, dont au moins **un obligatoire (participation active).**

CONTROLE DES CONNAISSANCES *

Epreuve écrite de 2 heures : 11 Juin 2024 (questions rédactionnelles courtes à partir de cas concrets) sous réserve de changements.

Une session écrite de rattrapage sera organisée pour les candidats ayant échoué ou n'ayant pas pu se présenter à la session de juin avec un motif reconnu valable par la Commission Pédagogique le 25 juin 2024.

Epreuve pratique : Avoir obtenu la moyenne à la validation de l'exercice pratique réalisé sur le terrain.

L'admission nécessite la moyenne à l'épreuve écrite et à l'épreuve pratique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1) Formation ouverte aux :

- ✓ Titulaires du diplôme de Docteur en médecine, non titulaires de la Capacité de Médecine d'urgence ou d'aide médicale urgente, d'un DES d'anesthésie réanimation ou son équivalent, du DESC de réanimation médicale ou son équivalent. Les Médecins qui ont la CAMU ou DES d'anesthésie réanimation devront s'inscrire à la Capacité de Médecine de Catastrophe. Ce D.U est destiné aux personnes qui ne remplissent pas les conditions pour s'inscrire à la Capacité.
- ✓ Médecins du travail (entreprise à risque),
- ✓ Médecins inspecteurs de santé publique
- ✓ Médecins des ARS, ou d'institution/administration en rapport avec les risques sanitaires
- ✓ Personnels des institutions avec fonctions dans le domaine sanitaire (ARS, Préfecture, Ministère, SDIS)
- ✓ Personnels d'encadrement des ARS
- ✓ Pharmaciens
- ✓ Pharmaciens inspecteurs de santé publique
- ✓ Dentistes
- ✓ Infirmiers diplômés d'Etat ayant une activité actuelle ou passée supérieure à un an dans un secteur de la médecine d'urgence ou une entreprise à risques
- ✓ IADE (infirmier anesthésiste) dans un secteur lié à l'urgence
- ✓ Infirmiers du travail (entreprise à risque)
- ✓ Cadre de santé, cadres supérieurs de santé
- ✓ Directeur d'établissement de santé (hôpital, clinique)
- ✓ Kinésithérapeutes
- ✓ Ingénieurs sanitaire, ingénieurs d'études sanitaires, ingénieurs du génie sanitaire
- ✓ Responsables logistiques (ou cadre) de secteurs sanitaires ou humanitaires
- ✓ Psychiatres et psychologues travaillant dans les CUMP

2) **Tous les candidats doivent adresser une demande d'autorisation d'inscription au Coordonnateur de l'Enseignement** qui, après avis de la Commission Pédagogique et analyse de l'exposé des motifs et du Curriculum Vitae du candidat, adressés par écrit (courrier, fax, e-mail avec AR) et parvenant **au plus tard le 29/10/2023** à samia.saoudi@chu-lyon.fr - secrétariat SAMU Hôpital Edouard Herriot Pavillon R - 69437 Lyon Cedex 03, l'autorise à s'inscrire.

La session d'enseignement est limitée à 25 étudiants.

RENSEIGNEMENTS :

- Secrétariat **SAMU de LYON** - Professeur Karim TAZAROURTE / Docteur Laurent GABILLY, Hôpital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval 69437 Lyon cedex 03 - **Tél : 04.72.11.77.03 – Mail : samia.saoudi@chu-lyon.fr**
Sur le site de l'Université : www.univ-lyon1.fr – rubrique service/spécialités médicales/DU

MODALITES D'INSCRIPTION :

Sur le site de l'Université : www.univ-lyon1.fr (du 05 Septembre au 11 Novembre 2023)

Coordonnateur de l'enseignement : Professeur Karim TAZAROURTE

Coordonnateur Adjoint : Docteur Laurent GABILLY